

2^{ème} ANNÉE - N° 30

LE



AOÛT-SEPT. 1942

SOLEIL SAGANAIS

MENSUEL DU STALAG VIII C



RESPONSABLE
POUR LA RÉDACTION
ANDRÉ FABRE - 19414



FONDATEUR
JEAN VICHERAT
52323



PRÉSENTATION
NORBERT SMEULDERS-26245
ET ROGER ROUX-37483



NORBERT SMEULDERS IMP.

ROGER ROUX DEL.

40-2 1098 23

VU: BECKER SdF. Z.

VICHY, le 24 JUIN 1942



Mes chers amis,

Je viens de parcourir le numéro du "SOLEIL SAGANAIS" que vous m'avez adressé.

J'avais suivi les travaux du Stalag VIII C et de ses Kommandos. Le 24 et 26 Octobre dernier, je vous avez exprimé ma satisfaction devant les efforts et la belle tenue du Camp de Sagan. Vous me donnez aujourd'hui une marque nouvelle de l'attention avec laquelle vous vous tenez au courant de l'Oeuvre que je poursuis pour le relèvement de la France et à laquelle vous prenez déjà votre part.

Vous savez le réconfort que vous m'apportez ainsi; je vous en remercie et vous en félicite.

Gardez-moi votre confiance, mes chers amis, nous nous retrouverons.

Ph. Pétain



Le reporter indiscret qui viendrait - essayant une larme furtive d'émotion contenue - visiter notre camp aux belles heures de la journée, se trouverait devant un désert, et se demanderait non sans une certaine angoisse: "Mais, où trouve-t-on encore des Gefangene? Est-ce donc une race qui se meurt?".

Rassurez-vous, curieux hypothétique! il y a encore beaucoup de monde à Sagan, et la saison bat son plein, mais il faut savoir trouver les estivants aux bons endroits et aux bons moments.

Sans doute on ne voit plus, allongée dans le sable chaud, cette multitude pittoresque qui présentait naguère au soleil des anatomies aussi variées par le bronzage que par l'esthétique. Tout au plus trouvera-t-on quelque ventripotent de bonne volonté qui s'essouffle à la culture physique, quelque timide coureur de fond, ou quelque lanceur de disque, isolé dans le vaste stade et dont le beau geste, renouvelé de l'antique, ne recueille plus d'admiratifs applaudissements. Alors, où sont les autres?

- Au travail, monsieur. Car le camp est devenu une grande ruche, bourdonnante et butineuse, aux activités extrêmement variées, où chacun a son emploi et sa position sociale. Je passe sous silence une catégorie assez importante, qui reste hors de toute classification rationnelle, et qui était autrefois entourée de la considération générale, faite d'admiration et d'envie: je veux parler des inaptes.

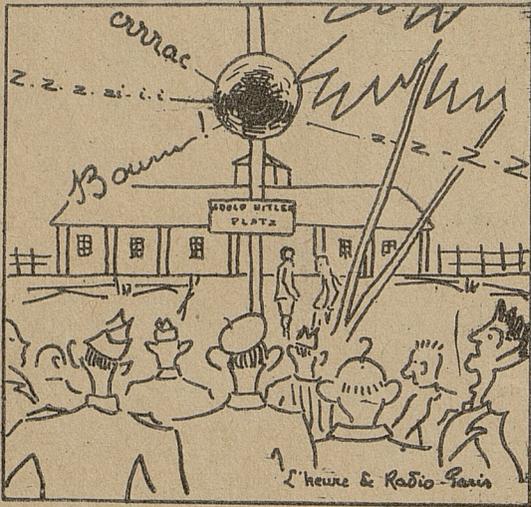
Un "inapte plombé" - bien que l'expression soit à même de provoquer chez les non-initiés un ahurissement bien pardonnable - représentait ce qu'on fait de mieux dans le genre prisonnier. Mais tout change. Et il faut bien avouer que le titre a perdu depuis quelque temps beaucoup de son prestige. L'inapte est devenu celui qui traîne ses savates avec un certain fatalisme, un flegme hautain et désinvolte. Il a cultivé en lui un attentisme qu'on pourrait qualifier de chronique. Il entend siffler les trains avec une indifférence résignée. Il ne réagit plus. Il est blasé, et les bruits périodiques de départ le laissent insensible. Il fait songer à ces bagages en souffrance depuis longtemps dans un coin.

Beaucoup plus remuantes et dynamiques se révèlent les autres catégories, constituées en corporations et corps de métier, tailleurs, cordonniers, etc... A signaler que les cuisiniers ont perdu beaucoup de leur ancienne considération: les pommes de terre sont devenues plus rares (le Doryphore a encore passé par là!).

Les lettres, la censure, les journaux, la kartei, les colis offrent encore des situations fort cotées et bien rémunérées! Les jardiniers ont pris une importance considérable. L'atelier de jouets est entouré de tout le prestige qui s'attache aux choses

de l'art. Le Théâtre, qui nous donne actuellement avec brio "Topaze" de Pagnol, ne renie pas sa longue tradition de succès ininterrompus.

Il y a aussi les emplois plus modestes : les fonctionnaires ponctuels de la P. A. M.; les piqueurs de papier, armés du seau et du bâton ferré, qui déambulent avec philosophie; les jardiniers du stade (fonction modeste et combien méritoire!); les dérouleurs de barbelés; la corporation des balayeurs, et j'en passe!...



Ainsi, ces diverses activités donnent une impression de travail multiple et intense et aspirent les hôtes du camp, pendant la journée, dans les différents services.

C'est vers 11 heures du matin que l'animation renaît. Voici les porteurs de soupe qui marchent à l'amble, transportant les cuves que ne rougit pas le fruit de la treille. Voici les sportifs qui

préparent un match de volley-ball contre l'équipe de l'hôpital. Ce n'est plus la Patermann Strasse, aux arbustes chétifs, qui est le rendez-vous des élégants. Cette avenue, depuis que Radio-Stuttgart n'y donne plus d'émissions, est abandonnée au monde officiel et à la police.

C'est aux alentours du Stade que se rassemblent les sportifs, les oisifs, les joueurs de boule et de pétanque. Car ce jeu tranquille, qui fait actuellement fureur, a pris une extension considérable. On se croirait, par les jours de beau temps, transporté place Bellecour, un lundi de Pentecôte, ou sous les platanes séculaires (l'imagination aidant!) d'une petite ville ensoleillée de Provence. Mais il semble que la boule lyonnaise (qu'en pensent les fougueux méridionaux?) est en passe de supplanter la pétanque. Hormis les quais du Rhône et les bons pots de beaujolais, l'illusion est complète: il ne manque même pas l'image de la Fanny, qui, à chaque son de cloche, réserve certaines privautés innocentes aux joueurs malchanceux.

Parmi les endroits à la mode, on peut citer l'étuve, et si le journal disposait de papier et... d'agrafes, il pourrait ouvrir une chronique mondaine: "Remarqué à l'étuve Un Tel et Un Tel qui jouaient au bridge", il est de bon ton d'être vu à l'étuve. On y va surtout par snobisme, puisque les poux ont disparu, et si un plaisantin vous crie: "A l'étuve!" ne croyez pas pour cela qu'il vous suspecte de recéler dans un pli de votre chemise une puce sauteuse. C'est sans doute un équivalent poli de l'ancien "A poil" des étudiants.

J'ai parlé du journal, le "Soleil Saganais", dont le rayonnement s'étend à toute la 8ème région. Faisons un tour à la Rédaction, qui est située à la barque 6, avec le Bureau de Renseignements. C'est là que rédacteurs, dessinateurs, imprimeurs compulsent, cherchent, écrivent, dessinent; on s'affaire autour des machines; on s'applique à des mixtures savantes de coloris variés; on empile les rames de papier, on prépare les expéditions en Kommandos. Le Recteur, qui est aussi rédacteur en chef, paie de sa personne. Malgré ses graves occupations d'ordre intellectuel ou

administratif, il accepte de bonne grâce les servitudes communes, puisque je l'ai surpris qui demandait avec simplicité "Est-ce moi qui suis de vaisselle aujourd'hui?".

Mais, plutôt que de dévoiler les intimités domestiques, venons à la grande réunion de 19 heures. Cette petite cérémonie quotidienne, vous l'avez deviné, c'est l'appel. Il est bien porté d'y amener tantôt ses couvertures, tantôt sa gamelle, tantôt ses chaussures: ça vous donne une petite allure camping, qui est assez seyante. C'est le grand rassemblement ou l'on cause: derniers potins du camp, considérations générales sur l'exiguïté des plaques chauffantes, sur la politique ou stratégie.

Un aperçu de la saison à Sagan serait incomplet si nous ne disions un mot de la mode vestimentaire.

Les snobs abandonnent les sabots pour la semelle de bois, les espadrilles ou les spartiates. Le ton du jour est le Kaki, c'est une couleur qui ne vieillit pas. Le bleu-horizon se porte encore, mais cela fait territorial et vieille classe. Le short en toile de tente est assez répandu. On trouve aussi des élégants (surtout parmi les sous-officiers haut gradés) qui pour être tout à fait "Up to date" ont adopté la nouvelle tenue de l'armée française: culottes courtes et molletières. Une nouveauté bien Saganaise c'est le "pantalon à rallonge": c'est un bout rapporté, d'une teinte légèrement différente, qui prend à mi-mollet. Il faut quelque temps pour s'y habituer. Mais à la longue, cela est du meilleur effet: ça fait très chic: c'est une variante adaptée et originale du pantalon swing.

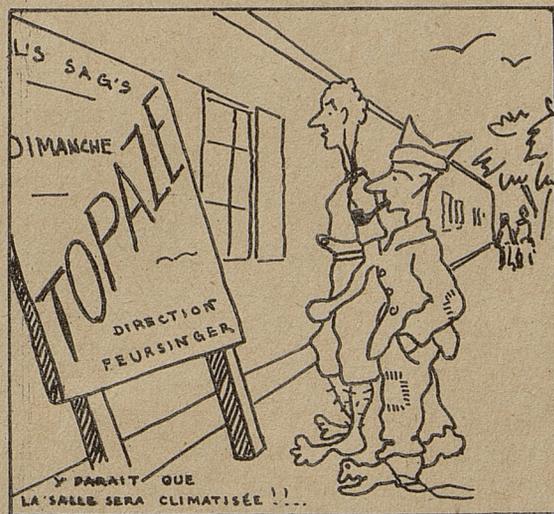
Et les swings? me direz-vous. Il semble que ce mouvement n'a pas eu au camp une grande vogue. S'il existe, le zizou saganais est discret. Il aime peu s'extérioriser et même sa chevelure reste décente. Craint-il lui aussi la tondeuse vengeresse?

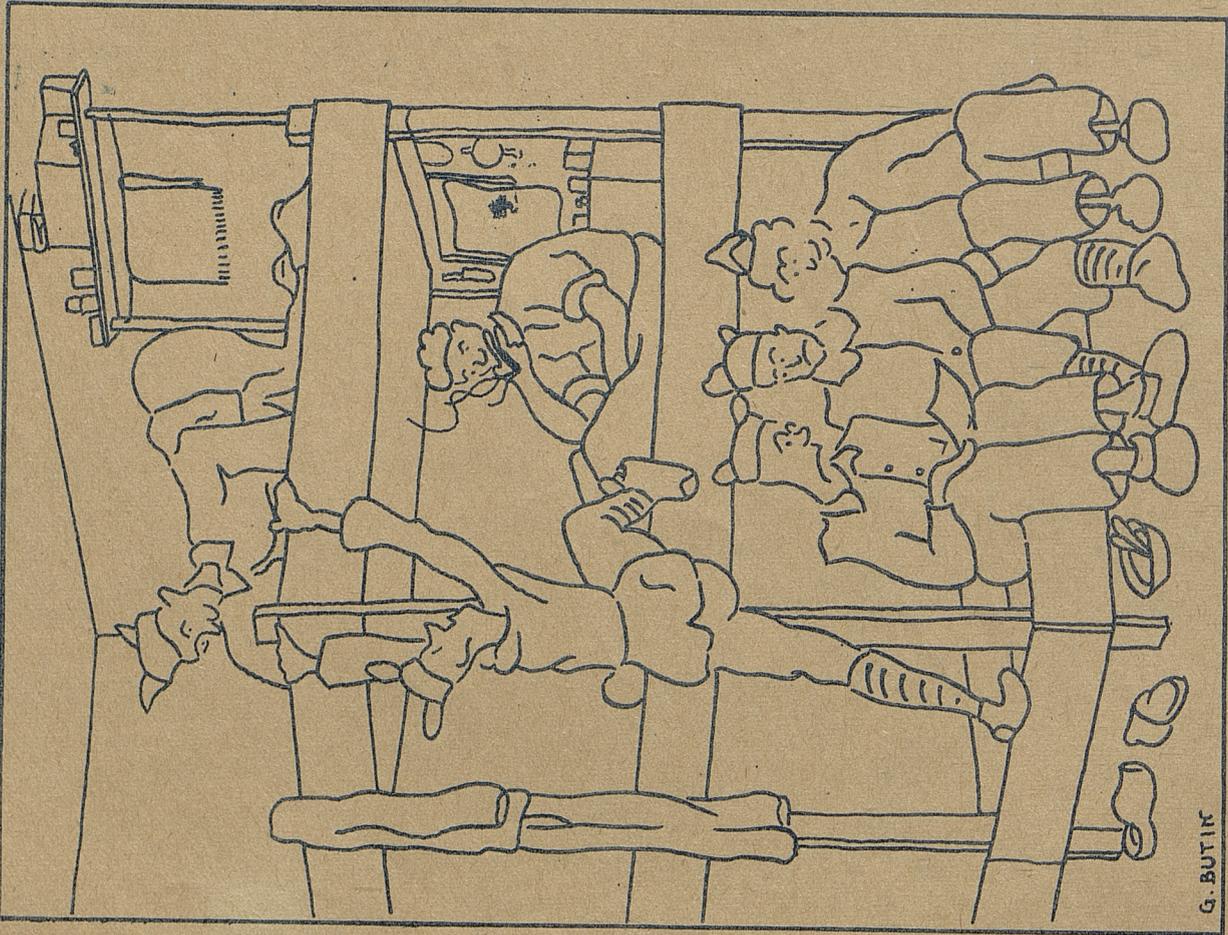
Les barbes ont disparu en même temps que les poêles, sans trop de résistance. On trouvait cependant, paraît-il, il y a peu de temps, quelque barbe tenace, justifiée par des raisons artistiques, et dûment légalisée par un bon renouvelable tous les quinze jours!

Mais voici l'heure du thé et donc pour conclure que, soucieux de l'avenir de la station, nous nous sommes adressés au Syndicat d'Initiative de l'endroit qui est le Bureau des Sports. Interviewée, une personnalité sportive ne nous a pas caché qu'on envisageait un agrandissement de la station climatique et de notables améliorations; que l'on pensait amener de nouveaux touristes au charme et aux richesses naturelles du pays, par des panneaux publicitaires vantant le climat, les sapins, la plage, les chalets rouges aux volets verts, etc... et qu'enfin on avait bon espoir que la station atteindrait son plein essor vers l'été 1945.

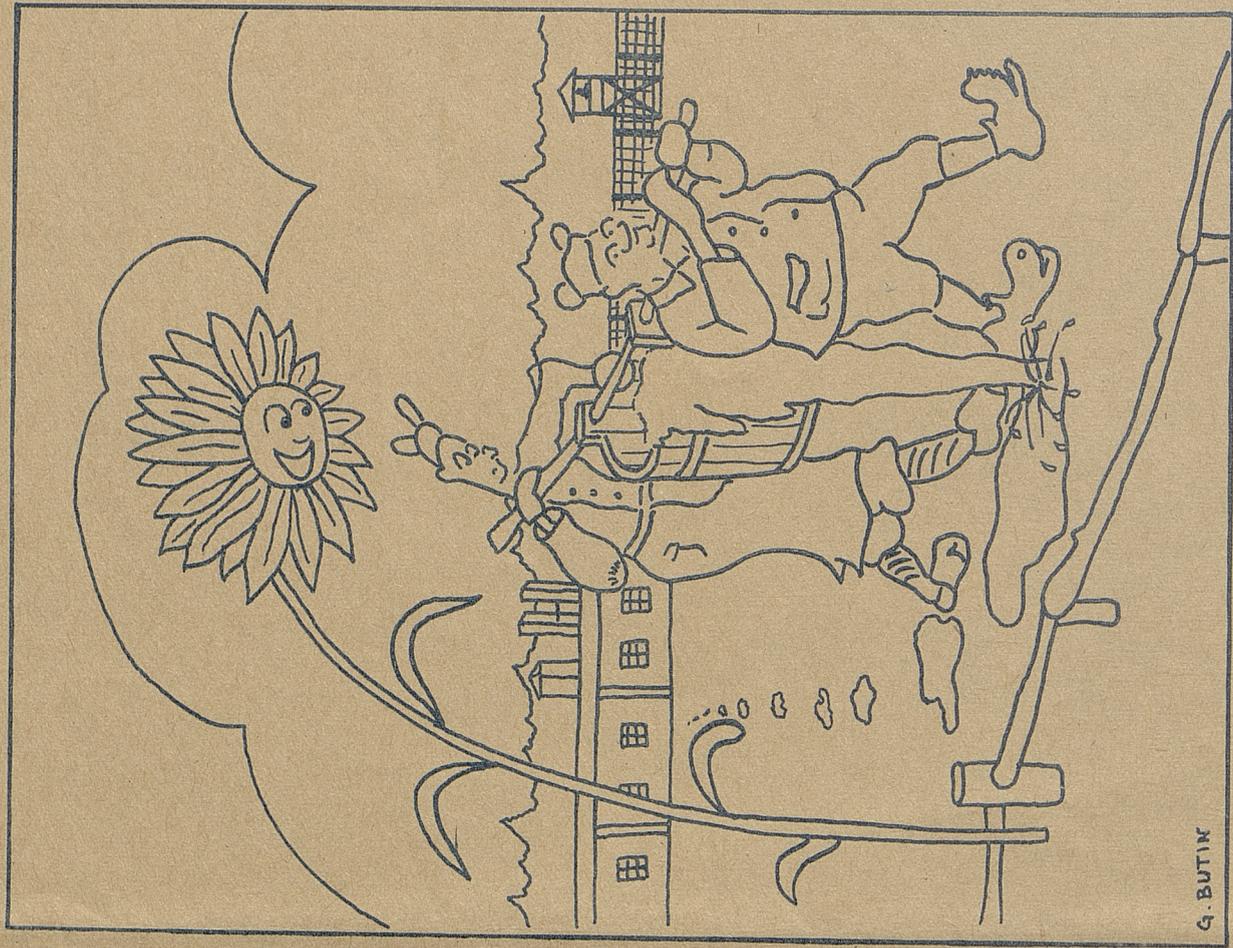
Nous l'avons quittée sur ce mot plein de promesses.

Paul GUILLARD 44.196/VIII C





UNE VISITE A DOMICILE



EH ! L'PILOT', VIRE A BABORD !

La Famille

PROTECTION ET AVANTAGES MATERIELS

(suite)

4.-En multipliant les avantages réservés à la famille. Outre les avantages réservés aux mères de famille (repos des femmes en couches, maisons maternelles, primes de natalité, d'allaitement, carte de priorité) et aux enfants, soit en bas âge, soit plus âgés, spécialement pour faciliter leur instruction (bourses, enseignement gratuit) les dispositions principales édictées par le Gouvernement du Maréchal Pétain ont porté sur les allocations familiales proprement dites, la modification ou la création de la prime à la première naissance, de l'allocation de salaire unique, de l'assistance à la famille, de la retraite des vieux travailleurs, ainsi que sur des exonérations importantes en matière fiscale.

La prime à la première naissance: est acquise à tout enfant français légitime et de premier rang, né en France avant l'expiration des deux années qui suivent le mariage (délai augmenté d'une durée égale à celle de la mobilisation du mari, y compris par conséquent celle de la captivité). Les bénéficiaires en sont toutes les familles, que les conjoints travaillent ou non. Le montant de la prime est égal au double du salaire moyen mensuel applicable à la résidence habituelle de la famille, sans pouvoir être inférieur à 2.000 Francs. Elle n'est due qu'une seule fois dans le cas de naissance de deux jumeaux, et est payable moitié à la naissance et moitié après le sixième mois par les caisses de compensation, l'Administration (pour les fonctionnaires et agents des services publics et concédés) et par la Préfecture.

Les allocations familiales: sont dues à toute famille ayant à charge au moins deux enfants légitimes, légitimés, reconnus, adoptifs ou recueillis, résidant en France. Tous les travailleurs salariés, y compris les fonctionnaires et agents des services publics et concédés, tous les employeurs, tous les travailleurs indépendants de toutes professions, sont susceptibles de bénéficier des allocations familiales, s'ils sont dans les conditions prévues par les textes légaux.

Le taux de ces allocations a été fixé par la loi du 15 Février 1941, à 10% du salaire moyen départemental pour 2 enfants à charge; à 30 % pour 3 enfants; à 60 % pour 4 enfants et à 30% pour chaque enfant à partir du 4ème.

Elles sont dues jusqu'à ce que les enfants aient atteint l'âge de 15 ans et sont maintenues jusqu'à 17 ans pour les enfants en apprentissage ou atteints de maladie chronique, et jusqu'à 20 ans pour les enfants qui continuent leurs études.

L'allocation de salaire unique: contrairement aux allocations familiales proprement dites, cette allocation est accordée dès le premier enfant, maintenue lorsqu'il ne reste plus qu'un

enfant bénéficiaire en raison de l'âge des aînés et réservée aux seuls salariés; les employeurs, exploitants ruraux, travailleurs indépendants et travailleurs à domicile, n'y ont pas droit. Cette allocation, qui a pratiquement remplacé celle dite "de la mère au foyer", est attribuée aux familles salariées ne bénéficiant que d'un seul revenu professionnel versé en contre-partie d'un travail effectif. Cependant elle peut-être accordée lorsque le père et la mère exercent tous deux une activité professionnelle, si le travail de la mère ne l'absorbe pas plus d'une demi-journée par jour et si le salaire qu'elle tire de ce travail ne dépasse pas, par mois, le tiers du salaire moyen mensuel et local. Le Taux de cette allocation pour un ménage où le père est salarié est de 20 % pour l'enfant unique à charge jusqu'à 5 ans, 10% pour l'enfant unique de 5 à 15 ans, 25 % pour deux enfants à charge et 30 % pour 3 enfants à charge et davantage.

L'assistance à la famille: est une allocation dont peut bénéficier tout chef de famille ayant à sa charge un ou plusieurs enfants de nationalité française, et n'ayant pas les ressources suffisantes pour les élever. Elle est réservée aux familles ne recevant ni allocations particulières, ni allocations familiales ni allocations de chômage. La demande en effet est faite à la Mairie de la commune du postulant. Elle peut-être accordée après enquête. L'allocation ne peut-être inférieure à 25 Frs, ni supérieure à 50 Frs par mois et par enfant. Le secours annuel alors attribué pourra être sensiblement égal aux allocations familiales.

L'allocation aux vieux travailleurs salariés: a été créée par la loi du 14 Mars 1941. Elle est accordée aux travailleurs français sans ressources suffisantes, âgés de 65 ans ou plus; le taux est fixé à 3.600 Frs, par an, avec majoration pour le conjoint à la charge du bénéficiaire et majoration des allocations familiales, et du salaire unique pour les enfants mineurs à charge. Une bonification est également accordée aux bénéficiaires de l'allocation ayant eu 5 enfants ou plus. L'allocation n'est due que si le total des ressources personnelles du travailleur et de l'allocation n'excède pas 9.000 Frs par an, s'il est célibataire, ou 11.000 Frs s'il est marié.

En matières d'impôts, les familles bénéficient d'exonérations ou de réductions, qui sont d'autant plus importantes que les enfants sont plus nombreux. Pratiquement avec 4 ou 5 enfants, un contribuable sera exonéré des impôts cédulaires (impôts sur les traitements et salaires, impôts sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles, et bénéfices des professions non commerciales); quant à l'impôt général sur le revenu, un contribuable père de 4 enfants aura une réduction de 50.000 Frs sur le montant de son revenu imposable.

Mais la plus grande réforme qui ait été faite en matière fiscale, porte sur le régime successoral, modifié par la loi du 9 Novembre 40. Des dégrèvements massifs sont désormais accordés aux familles nombreuses, compte tenu à la fois du nombre d'enfants du défunt et du nombre d'enfants de chacun des héritiers. Pratiquement, il sera opéré sur l'actif net des successions échues à 3 enfants un abattement de 500.000 augmenté de 100.000 Francs. par enfant en sus du 3ème. Ainsi les patrimoines moyens et modestes des familles d'au moins 3 enfants seront exonérés de tout prélèvement fiscal. Seules payeront les grosses fortunes. Sur 85.000 successions de familles laissant 3 enfants au moins, 84.600 environ seront totalement exonérées.

D'autre part, tout héritier quel qu'il soit, bénéficiera, s'il est lui-même père de famille, d'une réduction de 75 % s'il a 3 enfants, de 100% s'il en a 4 ou davantage, sur les droits de mutations à sa charge. Mais cette réduction est limitée à 50.000 frs de droits par enfant en plus du second.

La place nous manque pour énumérer les dispositions gouvernementales prises dans tous les domaines intéressant la famille. Signalons cependant toutes les mesures spéciales prises en faveur des familles rurales et pour favoriser le retour à la terre : prêts à l'établissement de jeunes ménages paysans, pécule de retour à la terre (Loi du 31 Mars 41), contrat de salaire différé, restauration de l'habitation rurale (loi du 15 Mai 41), institution du domaine retraite (Loi du 13 Octobre 41).

Comment le Maréchal Pétain entend-il assurer la défense des droits de la famille ?

Au point de vue administratif, il a été créé un Secrétariat à la Famille et à la Santé dont la mission est de représenter officiellement la Famille au sein du Gouvernement. Le Secrétariat ne doit rester étranger à aucune mesure d'ordre public, représentant des incidences d'ordre familial. Et l'on sait si de telles incidences sont nombreuses. Il doit provoquer de la part des départements ministériels intéressés toutes les mesures propres à assurer à la Famille Française la protection dont elle doit bénéficier, jusqu'à lui faire jouer le rôle qui lui incombe dans la vie nationale; il suit l'exécution des mesures ainsi arrêtées. En outre, il a été créé des délégués sanitaires, un par région sanitaire, chargés de donner une atmosphère, un esprit familial à toutes les administrations, de voir si toutes les lois sociales sont bien appliquées et si elles le sont dans un esprit résolument familial.

Au point de vue de la représentation familiale, il est prévu que les conseils municipaux doivent obligatoirement comprendre parmi leurs membres un père de famille nombreuse et une femme qualifiée pour s'occuper des oeuvres privées d'assistance et de bienfaisance nationales. En outre, la loi du 5 Juin 41 a créé un Comité Consultatif de la Famille Française dont la tâche sera d'étudier les questions que lui présentera le Secrétaire d'Etat à la Famille. Il délibérera sur toutes les questions touchant aux intérêts matériels et moraux de la famille, qui lui sont soumises par ce secrétariat. Ce comité exercera les attributions précédemment conférées au Conseil Suprême de natalité et au Comité de la population. Mentionnons à propos de l'activité de ce Comité, qu'il vient d'adopter un projet de "prêt au mariage", destiné à faciliter aux jeunes gens l'installation d'un foyer.

Ayant inscrit le mot Famille au frontispice de la maison France, le Maréchal a voulu que cette "cellule essentielle de la société et de la Patrie" demeure et soit, dans l'oeuvre de reconstruction du pays, l'une des assises fondamentales du nouvel édifice social. Ce sont quelques-unes des réalisations apportées par son gouvernement que nous avons énumérées dans cet exposé, réalisations dont l'effet est non seulement d'assister la famille de lui assurer le bien être et la protection, mais aussi de créer le climat familial, sans lequel aucune de ces mesures d'aide et d'assistance ne pourra porter ses fruits.

Philippe DURIEZ 13.029/VIII C

Vos épouses? Evoquerai-je leurs visages, dont la photo jette sur le chevet de nos lits - cajeots un reflet de bonheur? Leurs traits familiers, le plus souvent rieurs, marqués parfois d'une ombre ou se devine leur angoisse, n'obsèdent-ils pas votre sommeil? Ils harcèlent votre mémoire, quand il vous est donné de rentrer en vous-même et de prier.

Je sais trop combien vos pensées gravitent autour de leur éloignement pour que - m'intéressant ici à tout ce qui vous touche - je les ignore. Vous me pardonnerez d'être indiscret: j'en écris pas ces lignes sans me rendre compte de toute la délicatesse qu'il faudrait pour parler d'elles comme il vous plaît.

Elles vous attendent. Cette attente stigmatise une situation dont vous avez par expérience mesuré les dangers, jaugé les mérites. A quelle hauteur d'idéal, à quelle tension de volonté ne faut-il pas s'élever pour résister aux lassitudes décevantes?

Leur énergie décuple pour que "tout aille" comme si vous étiez là. C'est ce qu'elles vous écrivent sans cesse, s'ingéniant à vous communiquer l'assurance qu'elles se sentent en sécurité. Si difficultés, si misère il y a, elles ajoutent bien vite qu'il ne faut pas vous tracasser, qu'elles se tirent d'affaires... Naïf et vaillant camouflage! Parfois leur accent se fait plus direct et plus âpre. Il ne vous déplaît pas qu'elles se tournent vers vous dans leur détresse et vous confient leurs peines, leurs rancœurs. Libre au caricaturiste de plaisanter la carte d'alimentation. Il n'oblitérera jamais à vos yeux les réalités qu'elle représente pour la mère de vos enfants: les restrictions anémiantes, la queue devant les fournisseurs, les soucis du lendemain.

Et vos colis? De quelles privations ne sont-ils point le témoignage? Combien parmi vous ne les voient jamais ouvrir devant eux sans ressentir le choc qui met des larmes dans leurs yeux?

Les sacrifices matériels s'oublient. Votre absence creuse aux coeurs de vos épouses des vides plus obsédants. Attente signifie fidélité. Vos épouses savent ce que vous réclamez d'elles plus que tout. Elles ne regardent pas à se passer de pain pour augmenter le poids d'un colis, que ne feraient-elles pas pour garder intact l'amour qu'elles vous ont donné? Objet de tous le plus jalousement exempté, cette intégrité du coeur s'achète au prix d'une opiniâtre vigilance, parfois au prix de rudes combats. Y songez-vous avec assez de reconnaissance? Vous l'exiger comme votre dû. Abon droit. Réfléchissez, pourtant, au mérite qu'elle suppose. Vaincre sa solitude est pour vos épouses un devoir plus onéreux qu'il ne l'est à vous-même: la camaraderie est un dérivatif dont elles n'ont point autant que vous le bénéfice. L'exemple de leur fidélité crée donc pour votre propre conduite une impérieuse obligation. Malheur à l'époux qui laisse à l'épouse tout le poids du joug dont ils ont accepté ensemble la charge! Si il trahit, pourquoi serait-il plus excusable que celle qui viendrait à le trahir?

Lampes inextinguibles, vos épouses portent la flamme d'un sanctuaire qui annonce la présence de Dieu: ne vous en approchez même en pensée qu'avec le respect dû au sacré; ne fermez point les yeux à la clarté qu'elles rayonnent et qui vous pénètre de pureté.

Ame et Visages de GASCOGNE

Septembre. . . AGEN. . .
quelque part dans la ville,
une place où la brune et ar-
dente agenaise s'anime au des-
sus des melons et des raisins
fleurant le sucre mûr, parmi
le bruit des mouches et des bourdons. La Garonne... le pont
transbordeur... de l'autre côté de l'eau lente et grasse: la Gas-
cogne, la route libre et large vers les coteaux qui ont l'air de
se dérober à gauche tandis qu'ils avancent à droite comme des
éperons usés par des chocs guerriers. C'est l'Armagnac, avec ses
avant-pays de Lomagne et de Lectourois; maïs, eaux vives, peu-
pliers, chemins ombreux, cloisons de haies, chaumes, vignes.
Après ASTAFFORT voici LECTOURE. Elle est semblable au château-
avant d'une nef pansue et sombre: un donjon, un clocher; des
maisons couleur de galette de seigle, raides sur l'abîme, avec
des toits posés comme des couvertures indéfinissables de livres
ouverts et renversés. Le Maréchal Lannes est né là. Culture s
variées, terres lourdes, gonflées ainsi que des seins de femme.
Voici FLEURANCE en un grand élargissement de plaine, Fleurance
blanche et basse comme un ensemble de mas de Provence sous le
ciel doux de Gascogne aux poussées de fièvre.

AUCH! petite ville où l'on voudrait câliner davantage les
souvenirs d'autrefois. De ses vieilles maisons perdues l'humide
senteur des temps ducaux et comtaux d'Armagnac, des gouverneurs
et des intendants. Petite capitale jouant à cache-cache du côté
de l'est derrière sa cathédrale où conduit un immense escalier.
Quelque 20 Km. après Auch, le paysage devient assez sévère. Le
terrain monte; des croupes sèches, des jachères, puis tout cela
se coupe peu à peu de vignes compactes et basses et de bois pro-
fonds. Les fermes s'individualisent derrière des remparts d'ar-
bres hauts. Les villages se pressent. Les mamelons paraissent
porter des vêtements faits de pièces disparates. Nous sommes en
Astarac, arrière-pays de l'Armagnac, avec Miraudé au milieu:
église massive, écrasant l'étale mousse ~~sur~~ les tuiles passées
de la ville et la petite plaine circulaire. Voici MIELAN juché
comme une gentilhommière, puis des pentes de grosses collines où
logent de petits gouffres. Enfin au sommet c'est l'hosannah vers
les Pyrénées, emplissant, irréelles, un horizon démesuré; den-
telles sur pâle bleu de soie... En bas l'éblouissante verdure de
la plaine d'Adour où les peupliers font des lignes hautes le long
du fleuve-gave, froid, bleu ou vert, toujours clair sur les sables,
les galets ou les fonds lisses. Il muse en promenade étale ou
s'effarouche soudain sur les blocs de rochers roulés là depuis
des millénaires. Descente abrupte. Nous cueillons au passage une
sonorité: VILLECOURTAL, sur l'Arros lent et perfide, de ce bleu
savonneux et paradant en ronds, où pullulent les aloses. Et voi-
ci en Bigorre, RABASTENS, bastide du XVème siècle, que le catho-
lique Montluc prit d'assaut. Puis, au bout d'une route droite,
dépouillée, avec au loin la virée des ballons d'Armagnac, TARBES.
Ville d'avenir sur l'Adour, très vivante pour ses 40.000 âmes,
Elle se pare d'un jardin magnifique: le jardin Massey. Capitale
du Bigorre, elle est au carrefour de la plaine et de la montagne.

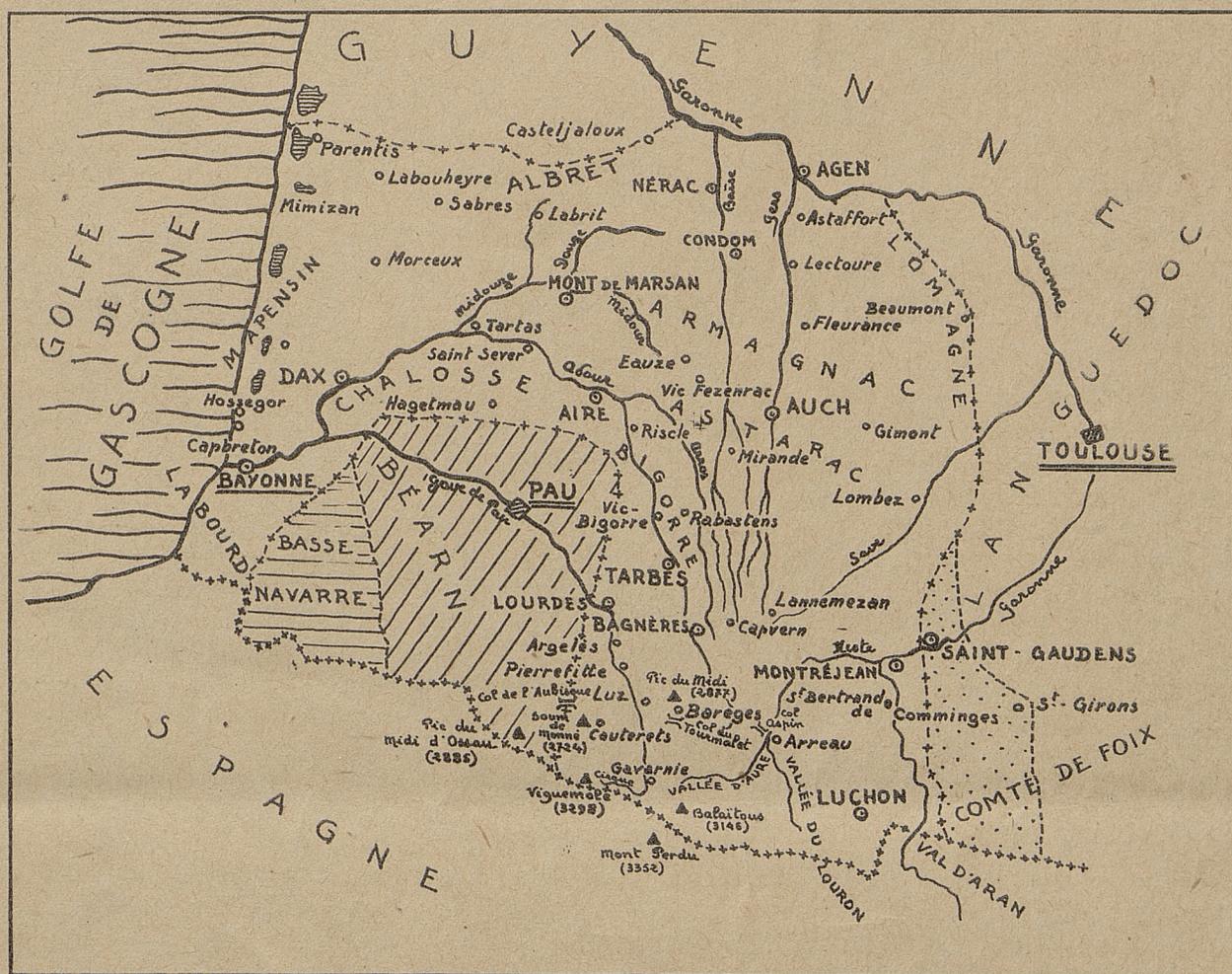
Foch, Théophile Gautier, Le conventionnel Barère étaient Tarbais. A 22 kms au sud c'est BAGNERES, à 19 kms au sud-ouest c'est LOURDES, de renommée mondiale. Bagnères, moins connue, attire par la douce sévérité des ses ardoises, la bonté de son air, par le voisinage farouche du Pic du Midi de Bigorre et le réservoir étrange de l'Adour : ce Lac Bleu encastré en pleine montagne. Au delà de Lourdes, le long du Gave de Pau, c'est la pénétration dans les Pyrénées. D'abord riante par ARGELES, éclatante de joie pimpante sur une montagnette, puis mystérieuse vers LUZ. Au passage, PIERREFOTTE ramassée en surplomb au dessus du Gave et au-dessous des énormes arrivés d'eau de sa centrale électrique. De ce bourg, route et chemin de fer mèneront à Caunterets, citadine miniature dans un cul de sac en haute montagne; excursions connues : La Raillère, Pont d'Espagne, lac de Gaube, cascade de Cerisey.

LUZ d'où l'on ira vers BAREGES et LUCHON à l'est, vers GEDRE et GAVARNIE au sud. Luz, chef-lieu de canton blanc et bleu noir, résidence des bourses modestes en villégiature. On ne s'étonne pas d'y découvrir, gardant la montagne, une église des Templiers, fortifiée et fruste. Barèges, village perdu dans un abaissement des cimes (Pic du Midi au nord) est pressé sur une rue urbaine. On s'y soigne l'été, on y fait du ski l'hiver; plus haut le col du Tourmalet. A SAINT-SAUVEUR près Luz, au dessus de ce gave grondant comme un vent en folle profondeur, s'enlève tel un saut d'izard le blanc pont Napoléon; et c'est le couloir étroit, coincé entre la formidable masse pyrénéenne et le gouffre du gave, un couloir qui mène par GEDRE au terme d'un monde, à GAVARNIE, à son cirque, ce miracle des monts taillés à l'abrupt; au delà le pont Perdu (3352 m), l'Espagne.

Par le Tourmalet et le col d'Aspin nous atteignons LUCHON. Station thermale et de sports, boisée, sonore et fraîche. Vers la frontière, l'Hôtel de Superbagnères, énorme et frêle sur le fond en chaos des cimes, accueille les estivants et, l'hiver, les skieurs. Vers ESTENOS nous gagnons la Garonne si semblable à l'Adour avec les mêmes courbes majestueuses sur plages et les mêmes petites colères. SAINT BERTRAND DE COMMINGES, à l'écart sur la pré-montagne, dit sa splendeur de capitale contale par son château médiéval. A MONTREJEAU nous butons contre le Nébouzan prolongement de la Logagne. Puis, revenant vers l'ouest à travers le plateau de Lannézan d'où se déploie un éventail de rivières au débit capricieux, nous gagnons, le long de montagnettes aux villages suaves dans leur note légère ardoise et de manoirs débonnaires, CAPVERN, station thermale en creux, et TARRES.

Et nous allons au nord. Voici VIC-BIGORRE, capitale initiale du Bigorre, avec ses chênes et ses tilleuls de taille gigantesque couvrant un circulaire canal aux multiples petits ponts. La plaine opulente... MAUBOURGUET; CASTELNAU sur la colline, farouche comme un repaire de brigands. RISCLE, vermeille et moussue, d'où nous voyagerons, par le Castel de Lupiac ou naquit d'Artagnan, vers les vieilles cités d'EAUZE et de VIC-FEZENSAC, de CONDOM, où Bossuet fut évêque. Terres armagnacaises aux confins du Marsan lui aussi Gascon. AIRE où le Roi Wisigoth Alaric tint sa cour. Vieille ville et cathédrale montent vers les grosses collines orientales de la Chalosse Landaise, aussi belle que sa voisine du Béarn. Et, fixant cette splendeur, DAX et MONT-de-MARSAN, villes bourgeoises. Dax surtout, connue avantageusement

des Romains pour ses eaux et ses boues calciques. Borda, Roger Ducos et Saint Vincent de Paul étaient dacquois. Bayonne, bien que revendiquée par les basques, présente ce paradoxe avec ses

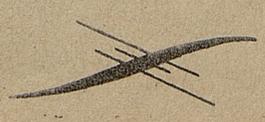


35.000 âmes de ressembler à une grande ville au milieu d'une agglomération importante du Labourd. Des rues parfumées d'odeurs d'histoire, de senteurs culinaires et marines... des remparts... L'Adour, large, profond et bleu qui porte navires et qu'emjambe avec élégance l'éblouissant pont de pierre de Saint-Esprit. Placée au seuil de la mystique Euskaria, BAYONNE, ville d'art et d'affaires, a été la patrie du prédicateur Ravignan, du cardinal Lavigérie, du peintre Bonnat et de Lafitte banquier-ministre.

Et pour terminer, nous aurions à visiter les Landes, cette interminable succession de mosquées végétales sur la rouge terre d'aliou, depuis le Marensin (Hosségor et ses lacs marins) jusqu'en Guyenne par le pays de Born aux ma rigots nonchalants. Enfin l'Albret solitaire, célèbre dans l'histoire et qui prit pour capitale au XVIème siècle, la Vieille NERAC où Jeanne d'Albret et son fils Henri de Navarre tinrent cour.

(à suivre)

Gaston LACARCE 49.742/VIII C



STAGE D'ÉDUCATION GÉNÉRALE AU CAMP

Les quelques membres de l'Enseignement actuellement au Stalag ne se sont pas contentés de participer à la vie intellectuelle sous toutes ses formes (Conférences, Cours pour illettrés, ainsi qu'un Cours par Correspondance ou, plus largement, une "liaison" avec les A. K.); mieux encore, pour que la captivité n'ouvre pas dans leur vie une parenthèse inutile, ils ont songé à leur propre formation, à cet indispensable enrichissement du maître, dont des élèves, un jour ou l'autre, doivent profiter. Ils se sont même préparés à leur nouveau rôle et, conformément aux instructions du Secrétariat Général à l'Education et aux Sports, un stage d'Education Générale, réservé aux membres de l'Enseignement et à tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse, a été ouvert au Camp le 22 Juin 1942.

L'Enseignement théorique a été réparti sur 12 semaines (1 heure par jour) et complété par des démonstrations sur le Stade (2 ou 3 séances par semaine). MMrs. les Médecins du Camp ont apporté leur précieux concours (Anatomie, Physiologie, Hygiène et Secourisme). Des spécialistes ou des équipes d'instituteurs se sont partagé, suivant leurs compétences ou leurs préférences, le travail dans les autres matières.

PEDAGOGIE: Nature et caractère de l'enfant
Le besoin d'action de l'enfant
Education par l'action et par la joie
L'individu et le groupe, les responsabilités, le chef.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION GÉNÉRALE

Travail manuel
Théâtre
Jeux éducatifs
Activités de plein air
Contact avec le pays
Danses populaires et régionales

ÉDUCATION PHYSIQUE - LE PROBLÈME DE L'E.P.

Principales méthodes - Méthode naturelle
Conduite de la leçon à caractère foncier
Séance au plateau - Le parcours varié
Contrôle des progrès - Performances cotées
Organisation matérielle - Gymnastique au sol et rythme

L'INITIATION SPORTIVE ET LE SPORT

Athlétisme, sports individuels et collectifs

Les instructions du Secrétariat Général sont assez souples pour s'adapter aux nécessités de chaque Camp.

Un certificat de scolarité sanctionnera l'assiduité et doit dispenser ultérieurement de tout stage de ce genre en France. Bien que nous n'ignorions pas les difficultés de la tâche, nous avons pensé que dans certains Kommandos à effectif important les instituteurs seraient assez nombreux pour organiser avec profit des cours analogues. Nous nous mettons donc à la disposition de nos camarades (membres de l'enseignement - étudiants - sportifs) pour leur communiquer, dans la mesure du possible, quelques documents et des plans d'exposés.

A.FABRE 19414/VIII C

CERCLE DE LA RÉVOLUTION NATIONALE

Le problème Juif

Parmi les problèmes auxquels le Gouvernement de la France Nouvelle eut à donner une solution rapide, celui des Juifs est certainement l'un de ceux où les principes directeurs de respect pour la personne humaine, de justice et d'équité de l'Etat Français trouvèrent une application parfaite et immédiate.

La question juive, si délicate, n'est pas nouvelle. Elle se posait déjà dans toute son acuité aux empereurs romains et n'a pas cessé de se poser à toutes les époques et dans tous les pays que les israélites ont habités. Les Rois de France luttèrent maintes fois contre leurs empiètements et leurs envahissements. Et les Papes eux-mêmes, pourtant enclins à l'indulgence, furent obligés de prendre des mesures contre les juifs qui habitaient à l'époque les Etats Pontificaux.

C'est que la question juive n'est pas une question religieuse, mais proprement et exactement un problème racial. Il y a une religion juive, et il ne peut être question de faire grief à un homme de la professer. Mais à côté de la religion juive, qui est un fait, il est un autre fait non moins certain qui est la race juive. Qu'il soit Français, Allemand, Polonais, Hongrois ou Palestinien, le juif est d'abord et avant tout juif. La naturalisation, l'établissement plus ou moins long dans un pays ne changent rien aux caractères réels et ancestraux de la race. Seraient-ils établis depuis 300 ou 400 ans en France, les israélites français restent toujours juifs et toujours prêts à émigrer si des conditions plus favorables de vie se présentent ailleurs ou si une persécution soudaine les y oblige.

Le danger de cet apatrisme fondamental, c'est que les juifs forment un bloc homogène, indépendant des pays qui les hébergent momentanément et cimenté par le seul souci de la réussite matérielle, des intérêts pécuniaires et de la domination universelle, pour la recherche et l'atteinte de leur seule satisfaction: la richesse.

Utilisant à cette fin l'intelligence et le remarquable sens des affaires dont ils sont doués, ils cherchent par tous les moyens à occuper les postes d'influence et de direction où ils serviront au mieux leurs intérêts et ceux de leurs frères de race, n'hésitant pas, même, à sacrifier sans vergogne les principes les plus sacrés, à semer la division, à utiliser les ran-

coeurs et les oppositions de classes, à étouffer à tout prix les opposants clairvoyants et nationaux.

Le mal qu'ont fait à la France les 1.200.000 juifs qui l'habitaient avant cette guerre, est immense et incalculable. Représentants chez nous des grands intérêts juifs mondiaux, ils ont utilisé notre pays pour le plus grand profit de ces intérêts et, comme les qualités ataviques des Français ne pouvaient être qu'un obstacle, ils ont visé d'abord à la destruction de ces qualités. Quelques années encore, et la France risquait de disparaître de la carte du monde comme grande puissance, parce qu'oubliée définitivement de son rôle et de sa mission séculaire, dégénérée sans remission.

Il était donc urgent de mettre un terme à leurs activités funestes et dangereuses pour la race française. Conscient de cette nécessité le Gouvernement du Maréchal n'hésita pas et prit les mesures sévères que nous allons résumer rapidement.

Notons d'abord que ces mesures sont entièrement humaines. Bien que juifs, les israélites n'en sont pas moins des hommes et il ne pouvait être question de les traiter autrement qu'en personnes humaines. Aussi la loi du 29 Novembre 1941 sauvegarde-t-elle leurs droits essentiels d'hommes, en instituant une Union Générale des Israélites de France. Cette Union assure leur représentation auprès des Pouvoirs Publics. Elle est un établissement public autonome, doté de la personnalité civile. Elle est représentée en justice comme dans tous les actes de la vie civile par son président. Elle a des biens propres, des ressources régulières, un conseil d'administration de 18 membres, juifs français, qui la dirigent légalement. Elle groupe obligatoirement tous les juifs domiciliés ou résidant en France, les représente, peut prendre leur défense, est leur porte-parole auprès du Commissaire Général aux questions juives.

Il ne s'agit donc pas d'anéantir la race juive, ni de la traquer ou l'abattre par tous les moyens. Il s'agit seulement, tout en respectant leurs personnes, de rendre les juifs inoffensifs. C'est à cela même que s'attache le Statut des Juifs, créé par la loi du 3 Octobre 1940 et mis au point par la loi du 2 Juin 1941.

Le statut, après avoir précisé quels sont ceux qui sont considérés comme juifs, à quelque religion qu'ils appartiennent, leur enlève toute possibilité d'influence dirigeante dans le nouvel Etat Français. Désormais, les israélites ne peuvent plus faire partie du Gouvernement, des grands conseils nationaux, des tribunaux, des jurys, des ambassades ou consulats, des ministères des préfectures ou sous-préfectures, de la police, du corps enseignant, de l'armée, etc., etc... Ils ne peuvent être fonctionnaires que s'ils sont titulaires de la carte de combattant de la guerre 1914/18, s'ils ont été cités au cours de la campagne 1939/40, s'ils sont décorés de la Légion d'Honneur ou de la Médaille Militaire à titre militaire, s'ils sont pupilles de la Nation.

De multiples professions où leur zèle se déployait particulièrement leur sont interdites. Ils ne peuvent plus être banquiers, courtiers, commissionnaires, marchands de biens, antiquaires, etc... Le grand commerce touchant des produits d'importance vitale tels que les grains ou les céréales, leur est en majeure partie fermé. Leur admission aux professions libérales est

réglementée et, en général, il ne peut y avoir plus de 2% d'avocats, architectes, médecins, dentistes, notaires, avoués, huissiers de race juive. Leurs étudiants ne sont admis dans les Facultés que dans la proportion de 3%.

Par ailleurs, toutes les sociétés, toutes les affaires dirigées ou contrôlées en tout ou en partie par les juifs, échappent à leur contrôle en vertu de la loi du 22 Juillet 1941 et passent en des mains Françaises.

Enfin et surtout, les juifs sont éliminés totalement de ces postes de commandement de la pensée et de la moralité publique que sont la radiodiffusion, le théâtre, le cinéma, la presse, l'édition. Le journal, le cinéma, la T.S.F. apportent chaque jour à des millions d'hommes leur pauvre pâture intellectuelle, les empêchant de penser en pensant pour eux. Qui ne voit le bien ou le mal qui peuvent être faits par de tels instruments entre les mains habiles à s'en servir?

Et comme de trop nombreux juifs avaient pris l'habitude, pour éviter des ennuis toujours possibles, de demander à l'Etat de changer de nom et d'en prendre un bien Français, la loi du 10 Février 1942 a supprimé ce moyen facile de passer inaperçu. Dorénavant, les juifs ne pourront plus changer de nom. De plus, la Loi a donné au Gouvernement le pouvoir de réviser les changements déjà effectués.

Voilà comment a été réglée la question juive: humainement mais fermement. On peut espérer maintenant que, débarrassée de leur tutelle, la France reprendra conscience de sa mission et que les qualités qui ont fait sa gloire reflouriront pour son plus grand bonheur et le plus grand bien des hommes.

Pierre GUERIN 50.920/VIII C

DÉCISIONS

Le Commandant exprime sa reconnaissance aux prisonniers de guerre SIMON François Mle 26.392 - ROUSSEL Arsène Mle 41.480 - BLIN Auguste Mle 41.466 - LEPETRE Léon 24.747 de l'A.K.599, qui se sont distingués particulièrement au cours de l'extinction d'un incendie. En outre une récompense de 10 RM. chacun leur est octroyée.

De même, mention de reconnaissance, au prisonnier de guerre HAMON Théophile Mle 63.903 du Kommando 408 qui, grâce à son action rapide et résolue, a sauvé de la noyade un enfant de 5 ans. En outre, une récompense de 30 RM. Lui est accordée.

Le Commandant

ACTIVITE DU COMITE DE BIENFAISANCE
PENDANT LE 2ème TRIMESTRE 1942

Le Comité de Bienfaisance du Stalag VIII C a distribué pendant le 2ème trimestre 1942 : 2.087 colis contre 1.733 pour le 1er trimestre.

De nombreux camarades des A.K. nous demandent d'où proviennent les vivres nécessaires à la confection de ces colis. Ceux-ci nous sont expédiés par les Oeuvres de Bienfaisance ou d'entraide de France ou de Français résidant aux Colonies ou à l'Etranger. Les principales sont:

- Fraternité de Guerre de Rabat (Maroc)
- Légion Française des Combattants de Rabat (Maroc)
- Colonie Française du Caire (Egypte)
- Colonie Française de Port-Saïd (Egypte)
- Colonie Française des Etats du Levant, Beyrouth (Liban)
- Colonie Française du Brésil
- Croix Rouge du Venezuela
- Centres Jean Mermoz

Des colis individuels sont en outre adressés par d'anciens P.G. du Stalag VIII C rapatriés et par des Officiers Français rapatriés passés par le Stalag VIII C ou par des anonymes. Tous ces envois, adressés à l'Homme de Confiance du Stalag, sont remis au Comité de Bienfaisance puis sont distribués aux camarades reconnus nécessiteux des A.K. ou du Camp.

Une vérification est faite au service des colis pour chaque cas qui nous est signalé.

L'intéressé est informé de la décision prise à son sujet par l'envoi de colis ou par notification que sa demande n'a pu être prise en considération.

Le COMITE

AUX FONCTIONNAIRES DES C.I.

Les fonctionnaires des contributions indirectes en Kommando, désireux de consulter les documents mis à leur disposition par l'administration, pourront adresser une demande de livres professionnels à la bibliothèque du Camp.

Ils trouveront notamment les 8 cours de l'Ecole Administrative de Reims (droit civil, droit commercial, impôts indirects etc...)

- Les documents Lefebvre les plus récents.
- Des bulletins.

Le responsable pour l'administration des C.I.
Gaston Lacarce Mle 49.472/VIII C

GROUPEMENT DE L'ASSURANCE

Les camarades professionnels, qui nous adressent des demandes de renseignements, sont priés de nous faire connaître leur fonction dans la société qui les emploie et leur adresse personnelle en France.

QUENIN Marc 37.176/VIII C